

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1306

7 juillet 2009

### SOMMAIRE

<b>ABI S.à r.l.</b> .....	<b>62668</b>	<b>Maaskade S.à r.l.</b> .....	<b>62671</b>
<b>Arrows Investments S.à r.l. SICAR</b> .....	<b>62670</b>	<b>Mareli S.A.</b> .....	<b>62659</b>
<b>Asra Holding S.A.</b> .....	<b>62668</b>	<b>Mareli S.A.</b> .....	<b>62675</b>
<b>Avafin-Re S.A.</b> .....	<b>62664</b>	<b>Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A.</b> .....	<b>62675</b>
<b>Ba'dol S.A.</b> .....	<b>62647</b>	<b>Miltec S.à r.l.</b> .....	<b>62660</b>
<b>Baruz S.A.</b> .....	<b>62642</b>	<b>Moneta Group S.A.</b> .....	<b>62651</b>
<b>Berkshire S.A.</b> .....	<b>62672</b>	<b>MoneyCard S.A.</b> .....	<b>62644</b>
<b>Biva Holding S.A.</b> .....	<b>62672</b>	<b>Morgan Stanley Luxembourg Holdings</b> <b>S.à r.l.</b> .....	<b>62643</b>
<b>Blando Investments S.A.</b> .....	<b>62653</b>	<b>Nashira S.A.</b> .....	<b>62644</b>
<b>Buccio S.à r.l.</b> .....	<b>62662</b>	<b>Pafint Holding S.A.</b> .....	<b>62674</b>
<b>Capinera S.à r.l.</b> .....	<b>62673</b>	<b>Premium Europe S.A.</b> .....	<b>62669</b>
<b>Carmel Capital V S.à r.l.</b> .....	<b>62649</b>	<b>Premium Film International S.A.</b> .....	<b>62669</b>
<b>Castlemex Holding S.A.</b> .....	<b>62672</b>	<b>Project W Holding S.à r.l.</b> .....	<b>62682</b>
<b>Cedef S.A.</b> .....	<b>62675</b>	<b>Repco 10 S.A.</b> .....	<b>62643</b>
<b>Celfin S.A.</b> .....	<b>62661</b>	<b>Repco 11 S.A.</b> .....	<b>62642</b>
<b>DCRE Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>62653</b>	<b>Repco 1 S.A.</b> .....	<b>62661</b>
<b>DEP IV PH Holding 1 S.à r.l.</b> .....	<b>62647</b>	<b>Repco 2 S.A.</b> .....	<b>62671</b>
<b>Dynamics Re</b> .....	<b>62666</b>	<b>Repco 3 S.A.</b> .....	<b>62643</b>
<b>Eastern Europe Properties S.à r.l.</b> .....	<b>62675</b>	<b>Repco 8 S.A.</b> .....	<b>62670</b>
<b>Farko Invest S.A.</b> .....	<b>62642</b>	<b>ROOF Consumer Hungary 2008-1 S.A.</b> ..	<b>62645</b>
<b>Flavio Luxembourg</b> .....	<b>62674</b>	<b>Slovtop S.à r.l.</b> .....	<b>62659</b>
<b>Focus Consulting S.A.</b> .....	<b>62648</b>	<b>Société Intercontinentale de Négoce S.A.</b> .....	<b>62672</b>
<b>Froidchapelle S.A.</b> .....	<b>62660</b>	<b>Textile Investment International S.A.</b> ...	<b>62668</b>
<b>Global Import S.A.</b> .....	<b>62669</b>	<b>Théola S.à r.l.</b> .....	<b>62643</b>
<b>Golfing S.A.</b> .....	<b>62674</b>	<b>TNIH (Luxembourg) General Partner S.à</b> <b>r.l.</b> .....	<b>62671</b>
<b>Halter S.A. SPF</b> .....	<b>62673</b>	<b>T. Rowe Price Global Investment Services</b> <b>Limited, Luxembourg Branch</b> .....	<b>62673</b>
<b>Hoist Group S.A.</b> .....	<b>62669</b>	<b>Unisys Consulting-Succursale de Luxem-</b> <b>bourg</b> .....	<b>62652</b>
<b>Immoamsterdam S.A.</b> .....	<b>62673</b>	<b>Witham Holding S.A.</b> .....	<b>62674</b>
<b>Insite S.A.</b> .....	<b>62659</b>	<b>Zibris Finance S.à r.l.</b> .....	<b>62642</b>
<b>JamaicaLux S.A.</b> .....	<b>62661</b>		
<b>LSA Re</b> .....	<b>62662</b>		
<b>Lutecium Participations S.A.</b> .....	<b>62670</b>		
<b>Lutecium Participations S.A.</b> .....	<b>62660</b>		
<b>Luxembourg China S.A.</b> .....	<b>62668</b>		
<b>Luxembourg China S.A.</b> .....	<b>62669</b>		

**Zibris Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 83.359.

—  
*Extrait sincère et conforme de la Convention  
de Cession de Parts Sociales établie le 7 mai 2009*

Il résulte de ladite convention de cession de parts sociales avec effet au 7 mai 2009, que l'Associé unique la société STRADIA LLC, 875, avenue of the Americas, suite 501, NY 10001 (USA) a cédé la totalité des ses parts sociales, soit 310 parts, comme suit:

- 217 parts sociales à Monsieur Pascal PEGAZ-PAQUET, domicilié 4, rue d'Or, CH-1700 Fribourg;
- 93 parts sociales à Monsieur Vincent LABEY, domicilié 87, rue de Lausanne, CH-1700 Fribourg.

Bertrange, le 7 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075439/15.

(090089316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**Farko Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 140.460.

—  
*Extrait sincère et conforme des décisions  
de l'actionnaire unique adoptées à Bertrange le 4 juin 2009 à 10.00 heures*

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique que Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON a démissionné de sa fonction d'administrateur unique avec effet immédiat.

Madame Catherine DE WAELE, employée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouvel administrateur unique et terminera le mandat de son prédécesseur.

Catherine DE WAELE

Administrateur unique

Référence de publication: 2009075445/15.

(090089321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**Repco 11 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 200.190,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.952.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société tenu en date du 22 avril 2009*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité de Président du conseil d'administration de la Société avec effet au 22 avril 2009.

Son mandat de Président sera automatiquement reconduit en même temps que son mandat d'administrateur A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075480/14.

(090089612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**Baruz S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.880.

—  
Le Bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/6/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075513/10.

(090089921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**RepcO 10 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.233.680,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 110.728.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société tenu en date du 22 avril 2009*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité de Président du conseil d'administration de la Société avec effet au 22 avril 2009.

Son mandat de Président sera automatiquement reconduit en même temps que son mandat d'administrateur A.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075483/14.

(090089610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 114.471.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 juin 2009*

3.) L'assemblée générale reconduit le commissaire aux comptes Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une période se terminant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009075474/14.

(090089697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**RepcO 3 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.059.260,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 110.471.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société tenu en date du 22 avril 2009*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité de Président du conseil d'administration de la Société avec effet au 22 avril 2009.

Son mandat de Président sera automatiquement reconduit en même temps que son mandat d'administrateur A.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075495/14.

(090089588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Théola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 111.280.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Signature

Un mandant

Référence de publication: 2009075608/12.

(090090678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Nashira S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076602/10.

(090090544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**MoneyCard S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 92.179.

En l'an deux mille neuf, le premier avril.

Par-devant, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MONEYCARD SA", ayant son siège social au 5, Rue Jean Jaures à L-3490 Dudelange, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 92.179.

La Société a été constituée suivant acte reçu le 20 janvier 2003 par le notaire Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C n°, page 375 de 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent STIEVEN, né le 03 avril 1967, à F-57 ALGRANGE, demeurant 9, rue Aubrion F-57290 SEREMANGE,

qui nomme comme secrétaire Madame Chantal KULAS, employée privée, demeurant professionnellement 2, rue de la Chapelle à L-1325 LUXEMBOURG.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Louis BETTEGA, né le 26 avril 1954 à F-57 MOYEUVE-GRANDE, demeurant 24, rue de Porcellette à F-57220 BOUCHEPORN.

I) Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par les mandataires de ceux qui sont représentés et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Restera également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 3.200 actions émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibérée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution:*

Est nommé liquidateur, Monsieur Laurent STIEVEN, né le 03 avril 1967, à F-57 ALGRANGE, demeurant 9, rue Aubrion F-57290 SEREMANGE.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture de l'assemblée:*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. STIEVEN, Ch. KULAS, L. BETTEGA, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 avril 2009, LAC/2009/13281: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076626/208/62.

(090091039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**ROOF Consumer Hungary 2008-1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.647.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the fifteenth of May,

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Roof Consumer Hungary 2008-1, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 33203015,

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on 12 May 2009.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder ROOF Consumer Hungary 2008-1 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.647 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 22 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2434 on 4 October 2008. The articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quinze mai 2009.

Par-devant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Roof Consumer Hungary 2008-1, une fondation régie par les lois hollandaises ayant son siège social au Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, et enregistré avec le registre de la Chambre de Commerce à Amsterdam sous le numéro 33203015,

ici représentée aux fins des présentes par M. Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 12 mai 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de ROOF Consumer Hungary 2008-1 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.647 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2434 du 4 octobre 2008. Les statuts n'ont été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frédéric Lahaye, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009. LAC/2009/19650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009076658/9127/90.

(090091369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Ba'dol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 111.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076598/10.

(090090566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

**DEP IV PH Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 96.494.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de titrisation de droit luxembourgeois dénommée "ELECTA CAPITAL PARTNERS S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 109058,

ici représenté par son administrateur-délégué actuellement en fonction, Mr Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant à L-2526 Luxembourg, 10, rue Mathias Schrobilgen,

en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée dénommée "DEP IV PH Holding 1 S.à r.l." établie et ayant son siège social à Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 96494.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la susdite société à responsabilité limitée dénommée "DEP IV PH Holding 1 S.à r.l.", ci-après nommée la "Société", a été constituée le 23 septembre 2003 par acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, publié au Mémorial C n°1209 du 17 novembre 2003.

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, détenant l'intégralité du capital social de la société, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'associé unique siégeant en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution:*

Est nommé liquidateur

- M. Eric VANDERKERKEN, conseil économique, 13-15, Avenue de la Liberté à Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, l'associée unique lève la séance.

62648

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises, sont estimés à EUR 800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants du comparant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 5 mai 2009, LAC/2009/17327: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009076628/208/58.

(090091105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Focus Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 91.554.

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "FOCUS CONSULTING SA SOPARFI", ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 41, rue de la Poudrerie, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro 91.554,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date 8 janvier 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 12.452, les statuts de la société ayant été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial C de 2005, page 12.684,

avec un capital social actuel fixé à 31.000 euros (trente et un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 31 euros (trente et un Euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame KULAS Chantal, employée privée, demeurant à Luxembourg, 2, Rue de la Chapelle.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame LAMBERT Anabela, employée privée, demeurant à Luxembourg, 2, Rue de la Chapelle.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame KULAS Chantal, préqualifiée.

La présidente prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à L-8308 CAPELLEN, 89F, Rue Pafebruch et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la société.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations de la présidente, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, savoir L-3364 Leudelange, 41, rue de la Poudrerie vers L-8308 CAPELLEN, 89F, Rue Pafebruch et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 2. Première phrase.** Le siège social de la société est établi à Capellen.



62649

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Ch. KULAS, A. LAMBERT, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 avril 2009, LAC/2009/15167: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009076633/208/52.

(090090967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Carmel Capital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 24.893,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.079.

In the year Two Thousand Nine, on the Twentieth of March.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Terra Firma Investments (GP) 3 Limited, a company registered in Guernsey with the company registry of Guernsey under number 43846, having its registered office at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting in its capacity as general partner to Terra Firma Capital Partners III, L.P., having its offices at First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, here represented by Ms. Helene Massard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole current shareholder of "Carmel Capital V S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 9 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 847, page 40639, of 10 May 2007 (the "Company").

- The Articles of Associations have been amended pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2347, page 40639, of 25 September 2008.

- The Articles of Associations have been amended pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 4 February 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder DECIDES to amend the date of the annual general shareholders' meeting of the Company from second Tuesday of December, to second Tuesday of June, at 9.00 a.m.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder DECIDES to amend Article 9 of the Articles of Association of the Company which shall be read as follows:

" **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month June, at 9.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day."

*Third resolution*

The sole shareholder DECIDES to change the fiscal year of the Company, so that the fiscal year shall run from 1<sup>st</sup> January until 31 December of each year, the year which has started on 1<sup>st</sup> January 2009 ending on 31 December 2009.

*Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder DECIDES to amend Article 11.1 of the Articles of Association of the Company which shall be read as follows:

" **11.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS TERMINATED

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,049.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt mars,

Par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Terra Firma Investments (GP) 3 Limited, une société enregistrée au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 43846, ayant son siège social à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant en sa qualité de general partner de Terra Firma Capital Partners III, L.P., ayant ses bureaux à First Floor, Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, ici représentée par Melle. Helene Massard, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'associé unique de la société "Carmel Capital V S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg), le 9 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 847, page 40639 du 10 mai 2007 (la "Société").

- Que les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte du notaire instrumentant, le 9 juillet 2008, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2347, page 112626 du 25 septembre 2008,

- Que les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte du notaire instrumentant, le 4 février 2009, non encore publié au Mémorial C.

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique DECIDE de changer la date de l'assemblée générale annuelle des associés, du deuxième mardi de décembre au deuxième mardi de juin.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique DECIDE de modifier l'article 9 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

" **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi. L'assemblée générale annuelle doit être tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième mardi du mois de juin, à 9.00 a.m. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant."

*Troisième résolution*

L'associé unique DECIDE de changer l'exercice social de la Société, de façon à ce que l'exercice social courra du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année, l'année qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2009 se terminant le 31 décembre 2009.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique DECIDE de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **11.1. L'exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année"  
PLUS RIEN NE FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR, LA REUNION EST TERMINEE

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à EUR 1.049,-.

DONT ACTE, le présent acte notarié a été préparé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu à la partie comparante, elle-même connue par le notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, laquelle partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. MASSARD, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 25 mars 2009, LAC/2009/11422: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009076627/208/110.

(090091045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Moneta Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.373.

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée MONETA GROUP S.A. ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 67373, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 3 décembre 1998 par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 97 du 17 février 1999, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 1<sup>er</sup> août 2001, suivant un acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 131 du 24 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 1.581.250 (un million cinq cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante euros) représenté par 2.875 (deux mille huit cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 550 (cinq cent cinquante euros) chacune.

II. Que les 2.875 (deux mille huit cent soixante-quinze) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer liquidateur, Monsieur Alberto SANDRETTI, demeurant au 260, Via G. Marconi, 20099 Sesto San Giovanni (MI), Italie.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coor-données sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 910.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. BARAVINI, E. DUBLET, S. BOULARD, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 avril 2009, LAC/2009/13287: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009076641/208/70.

(090091025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Unisys Consulting-Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 132.261.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Unisys Consulting*

En date du 2 février 2009, le conseil d'administration de Unisys Consulting, une société coopérative à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 7, rue André Dumont, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique et immatriculée au Registre des Personnes Morales - Tribunal de Commerce de Nivelles sous le numéro d'entreprise 0465.878.231 a décidé de nommer Monsieur Philippe VIENNE, né le 6 octobre 1959 à Mons en Belgique, résidant à 23, rue de Remoiville, B-6640 Vaux-sur-Sûre, Belgique, en tant que nouveau et unique représentant permanent pour les activités qui seront conduites par la succursale luxembourgeoise Unisys Consulting-Succursale de Luxembourg et de lui donner les pouvoirs les plus étendus dans le but de (a) diriger la succursale et (b) de représenter la succursale dans ses relations avec les tiers ainsi que dans les démarches juridiques en relation avec les activités de la succursale. Cette nomination a pris effet à la date du 1<sup>er</sup> février 2009

*Pour Unisys Consulting-Succursale de Luxembourg*

Signature

Référence de publication: 2009076823/19.

(090091259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Blando Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009076812/10.

(090090897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**DCRE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.695.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

FMR LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4403845,

here represented by Mrs. Rachel Uhl, juriste, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on June 12<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "DCRE Holdings S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** The authorized share capital of the Company, including the subscribed capital, is set at five hundred thousand Euro (€ 500,000.-) divided into five hundred thousand (500,000) shares having a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles creating the authorized share capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase the share capital within the limits of the authorized capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may determine.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be issued and subscribed;
- whether a share premium will be paid on the shares to be issued and subscribed and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- whether those shares will be issued following the exercise of the subscription right and/or conversion right granted by the board of managers according to the terms of the warrants (which can be separated or stapled to the shares, obligations, notes or similar instruments), convertible obligations, notes or similar instruments issued by the Company as the case may be.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any authorized manager or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is also authorized to issue convertible instruments within the limits of the authorized capital. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the terms and conditions of the convertible instruments.

Every time the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers acts to render effective an increase of the subscribed capital, the present article 9 shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

**Art. 10.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 11.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 12.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 13.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B Manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 14.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes by reason of his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 15.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 16.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2009.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, FMR LLC, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint as manager of the Company for an unlimited period of time Mr. David Jegen, Managing Director, born on October 16, 1966 in Indiana, United States of America, with professional address at 82, Devonshire Street, R7A Boston, Massachusetts 02109, United States of America.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the former signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour de juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

FMR LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise aux lois de Delaware (États-Unis d'Amérique), ayant son siège social au c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4403845,

ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "DCRE Holdings S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Le capital autorisé de la Société, y inclus le capital souscrit, est fixé à cinq cent mille Euro (€ 500.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les conditions générales déterminées par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à émettre et à souscrire;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à émettre et à souscrire, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les parts sociales seront libérées par un apport en numéraire ou en nature;
- si les parts sociales seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le conseil de gérance selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est aussi autorisé à émettre des instruments convertibles dans les limites du capital autorisé. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les conditions générales de ces instruments convertibles.

Chaque fois que le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article 9 sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

**Art. 10.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 11.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 12.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérant(s) de Catégorie A" et "Gérant(s) de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un Gérant de Catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2009.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, FMR LLC, prénommé, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant de la Société pour une durée indéterminée Monsieur David Jegen, administrateur, né le 16 octobre 1966 en Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 82 Devonshire Street, R7A Boston, Massachusetts 02109, Etats-Unis d'Amérique.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009. Relation: LAC/2009/23904. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 JUIN 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009077791/211/319.

(090093048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Insite S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 77.308.

---

Par jugement rendu en date du 15 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur, Maître Sophie ZINTZEN, et le Ministère Public, en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de la liquidation de la société INSITE S.A. immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 77.308 et dont le siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, a été dénoncé le 30 mars 2004.

Ce même jugement a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Maître Sophie ZINTZEN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009075530/17.

(090089814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Mareli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 108.078.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075531/10.

(090089524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Slovtop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.654.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 22 avril 2009*

1. L'associé unique prend acte de la démission de Madame Samia Rabia, demeurant actuellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Pierre Metzler, demeurant actuellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

3. L'associé unique nomme Monsieur Pii Ketvel, né le 6 juin 1968 à Helsinki, Finlande, demeurant actuellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société. Son mandat expirera quand l'associé unique de la Société approuve les comptes pour l'année 2006.

4. L'associé unique nommé Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juillet 1948 à Goslar, Allemagne, demeurant à actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société. Son mandat expirera quand l'associé unique de la Société approuve les comptes pour l'année 2006.

5. Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 22 avril 2009 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (gérant)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (gérant)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075541/27.

(090089571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Froidchapelle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 40.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075540/10.

(090089520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Lutecium Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.648.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 novembre 2008*

*Troisième résolution*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg et transférée 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUTECIUM PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009075580/27.

(090089411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Miltec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.547.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 mai 2009 au siège social que:

1. la clôture de la liquidation a été prononcée et que la société a cessé d'exister à partir de ce jour.
2. les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante: 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour Miltec Sàrl  
Damsor Limited  
Le Liquidateur  
Signature

Référence de publication: 2009075550/17.

(090089315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Repc 1 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.548.080,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.206.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société tenu en date du 22 avril 2009*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité de Président du conseil d'administration de la Société avec effet au 22 avril 2009.

Son mandat de Président sera automatiquement reconduit en même temps que son mandat d'administrateur A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075497/14.

(090089582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Celfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.365.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 juin 2009*

1. Monsieur Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour CELFIN S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009075498/17.

(090089898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**JamaicaLux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.026.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075522/10.

(090089534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Buccio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.  
R.C.S. Luxembourg B 125.538.

alte Adresse:

6, Weistrooss

L-5450 Stadtbredimus

neue Adresse:

6, rue Pierre Risch

L-5450 Stadtbredimus

Référence de publication: 2009075526/13.

(090089391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

**LSA Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 45.422.

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LSA Re", avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch en date du 5 octobre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 597 du 15 décembre 1993

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 45.422

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Anita DOS SANTOS ANTUNES, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Weiter, qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Weiter,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David BOSSIERE, consultant, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Approbation du projet de fusion entre la Société, société absorbante, et

a.- DYNAMICS RE, une société anonyme, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 40.596

b.- Avafin-Re S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 39.181

" sociétés absorbées " en vertu duquel les sociétés absorbées sont absorbées par la Société par l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif des sociétés absorbées à la Société, sans aucune restriction ou limitation, à charge pour la Société (i) de supporter tout le passif des sociétés absorbées, d'exécuter tous ses engagements et obligations, et (ii) de payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion. Conformément aux termes et conditions des projets de fusions, les sociétés absorbées seront considérées comme ayant transférés à la Société l'universalité de leurs patrimoines actif et passif, sans aucune limitation ou restriction, et la Société sera considérée comme ayant accompli les activités des sociétés absorbées et accepte de reprendre son passif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009

3.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit millions cinq cent treize mille neuf cent dix virgule quatre-vingt-un Couronnes Suédoises(8.513.910,81 SEK) pour le porter de son montant actuel de onze millions six cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-sept couronnes suédoises (11.678.887,- SEK) à vingt millions cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-dix-sept virgule quatre-vingt-un couronnes suédoises (20.192.797,81 SEK) par la création et l'émission de sept cent vingt-neuf (729) nouvelles actions sans valeur nominale, dont deux cent quarante deux (242) actions seront attribuées aux actionnaires de Avafin-Re S.A. et quatre cent quatre-vingt sept (487) actions seront attribuées aux actionnaires de DYNAMICS RE.

4.- Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation précitée de capital de la Société

5.- Nomination de chaque administrateur de la Société, chacun agissant seul, avec pouvoir de substitution, comme son mandataire pour exécuter les résolutions prises lors de cette assemblée, plus particulièrement pour accomplir le transfert

à la Société de l'universalité des patrimoines actif et passif des sociétés absorbées et pour accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion

(i) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) L'intégralité du capital social est représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renoncent à leur droit d'être formellement convoqué.

(iii) L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(iv) Le projet de fusion du 28 avril 2009 contenu dans l'ordre du jour a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 915 du 30 avril 2009

(v) Le président présente à l'assemblée le rapport du conseil d'administration de la Société et le rapport du réviseur d'entreprises EWA Révision S.A. sous la signature de Monsieur Yves WALLERS, réviseur d'entreprises, émis le 8 mai 2009, concernant la fusion projetée.

Le rapport de l'expert indépendant conjoint vient à la conclusion suivante:

"Pendant notre évaluation, nous avons noté que le ratio d'échange pour les 10.000 parts d'AVAFIN-RE SA devrait être de 242 parts de LSA Re SA au lieu des 234 comme mentionné dans les résolutions du conseil d'administration en date du 23 avril 2009. Les parts de LSA Re SA devraient être allouées à raison de une part de LSA Re SA pour 41,35 parts d'AVAFIN-RE SA. Ceci signifierait que l'actionnaire d'AVAFIN-RE obtiendrait 8 parts de plus ce qui implique une augmentation de SEK 93.431,82 en valeur nominale des parts de LSA Re SA avec une diminution du même montant pour la prime de fusion.

Sous réserve du paragraphe précédent, aucun autre élément n'est venu à notre attention qui nous ferait croire que le ratio d'échange de fusion ne serait pas approprié et raisonnable ou que les méthodes d'évaluation utilisées par les conseils d'administration pour déterminer le ratio d'échange ne serait pas adéquates."

Suit la traduction en anglais comme mentionnée dans le rapport de l'expert indépendant qui fait fois:

"During the course of our assignment, we noticed that the exchange ratio for the 10,000 shares of AVAFIN-RE S.A. should be 242 LSA RE S.A. shares instead of 234 as mentioned in the resolutions of the Board of Directors dated April 23<sup>rd</sup>, 2009. The LSA RE S.A. shares should be allocated at a rate of 1 share of LSA RE S.A. against 41,35 shares of AVAFIN-RE S.A.. This would mean that the shareholder of AVAFIN-RE would get 8 shares more which gives an increase of SEK 93,431.82 as nominal value of the LSA RE S.A. shares with a decrease of the same amount for the merger premium.

Subject to the remark stated before, nothing came to our attention that would cause us to believe that the Merger Exchange Ratio would not be appropriate and reasonable or that the valuation methods used by the Boards of Directors to determine the Exchange Ratios would not be adequate."

Le rapport de l'expert indépendant conjoint, signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant sera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(vi) Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le projet de fusion entre la Société, société absorbante, et

a.- DYNAMICS RE, une société anonyme avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 40.596

b.- Avafin-Re S.A., une société anonyme avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 39.181

sociétés absorbées, en vertu duquel les sociétés absorbées sont absorbées par la Société avec apport de l'universalité de leur patrimoine actif et passif de chacune des sociétés absorbées à la Société sans aucune restriction ou limitation, à charge pour la Société absorbante (i) de supporter tout le passif des sociétés absorbées, d'exécuter tous ses engagements et obligations, et (ii) de payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion. Conformément aux termes et conditions du projet de fusion les sociétés absorbées seront considérées comme ayant transféré à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à la Société LSA Re l'universalité de leurs patrimoines actif et passif, sans aucune limitation ou restriction, laquelle sera réputée avoir accompli les activités des sociétés absorbées et en reprendre le passif.

#### *Deuxième résolution*

En exécution des fusions qui précèdent l'assemblée générale augmente le capital social de la Société à concurrence de huit millions cinq cent treize mille neuf cent dix virgule quatre-vingt-un Couronnes Suédoises (8.513.910,81 SEK) pour le porter de son montant actuel de onze millions six cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-sept couronnes suédoises (11.678.887,- SEK) à vingt millions cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-dix-sept virgule quatre-vingt-un couronnes suédoises (20.192.797,81 SEK) moyennant création et émission de sept cent vingt-neuf (729) actions

nouvelles sans valeur nominale, dont deux cent quarante deux (242) actions sont attribuées aux actionnaires de Avafin-Re S.A. avec une prime de fusion d'un montant de quarante deux millions trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante virgule zéro huit couronnes suédoises (42.393.750,08 SEK) et quatre cent quatre-vingt-sept (487) actions sont attribuées aux actionnaires de DYNAMICS RE, avec une prime de fusion d'un montant de douze millions huit cent quatre-vingt-trois mille six cent vingt-deux virgule soixante-dix-neuf couronnes suédoises (12.883.622,79 SEK) suite à la fusion entre les trois sociétés.

En conséquence l'assemblée générale modifie le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Paragraphe 1<sup>er</sup>** . Le capital social de la société est fixé à vingt millions cent quatre-vingt-douze mille sept cent quatre-vingt-dix-sept virgule quatre-vingt-un Couronnes Suédoises (20.192.797,81 SEK) représenté par mille sept cent vingt-neuf (1.729) actions sans valeur nominale."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale nomme mandataire à titre individuel tout administrateur de la Société mandataire avec pouvoir de substitution pour exécuter les résolutions prises lors de la présente assemblée, notamment pour accomplir le transfert à la Société de l'universalité des patrimoines actif et passif des sociétés absorbées et tous actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet aux fusions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 3.300,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DOS SANTOS, M. MAYER, D. BOSSIERE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22877. Reçu 75,- €. (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009076694/206/131.

(090091278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Avafin-Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.181.

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Avafin-Re S.A." avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 1991 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 272 du 22 juin 1992 inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 39.181

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Madame Anita DOS SANTOS ANTUNES, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David BOSSIERE, consultant, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Aprobation du projet de fusion du 28 avril 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 915 du 30 avril 2009, entre Avafin-Re S.A., société absorbée, et LSA Re, société anonyme avec siège social à L-1273



Luxembourg, 19, rue de Bitbourg (RCS Luxembourg N° B 45.422), en qualité de société absorbante en vertu duquel la société Avafin-Re S.A. sera absorbée par LSA Re avec apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de Avafin-Re S.A. à LSA Re, sans aucune restriction ni limitation, à charge pour LSA Re, qui devra (i) attribuer aux actionnaires de la société absorbée, en rémunération de cet apport, deux cent quarante deux (242) actions nouvelles entièrement libérées, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de la Société et donnant droit au dividende à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, (ii) supporter tout le passif de la Société, exécuter tous ses engagements et obligations, ainsi que (iii) payer et supporter tous les frais, impôts et charges généralement quelconques résultant de la fusion. Aux termes et conditions dudit projet de fusion, la Société sera considérée comme ayant transféré à LSA Re l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans aucune limitation ni restriction, à partir de ce jour, et LSA Re sera considérée comme ayant accompli les activités de la Société absorbée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 tout en reprenant le passif.

2.- Décharge à accorder aux membres du conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur fonction jusqu'à la date de cette assemblée générale extraordinaire.

3.- Reconnaissance que, suite à l'approbation de la fusion par les assemblées générales de la Société et d'Avafin-Re S.A. la Société cessera d'exister.

4.- Nomination d'un ou plusieurs mandataires pour exécuter les résolutions à adopter sur la base de cet ordre du jour, et plus particulièrement pour donner effet au transfert à Avafin-Re S.A. de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société et pour accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée approuve le projet de fusion du 28 avril 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 915 du 30 avril 2009, entre Avafin-Re S.A., société absorbée, et LSA Re, société anonyme avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg (RCS Luxembourg N° B 45.422), société absorbante en vertu duquel la société Avafin-Re S.A. est absorbée par LSA Re avec apport de l'universalité du patrimoine actif et passif d'Avafin-Re S.A. à LSA Re, sans aucune restriction ni limitation, à charge pour LSA Re qui devra (i) attribuer aux actionnaires de la société absorbée en rémunération de cet apport deux cent quarante deux (242) actions nouvelles entièrement libérées, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de la Société et donnant droit au dividende à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, (ii) supporter tout le passif de la Société, exécuter tous ses engagements et obligations, ainsi que (iii) payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion. Aux termes et conditions dudit projet de fusion, Société Avafin-Re S.A. sera considérée comme ayant transféré à LSA Re l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans aucune limitation ni restriction qui sera réputée avoir accompli les activités de la Société absorbée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 tout en en ayant repris le passif.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Troisième résolution*

Suite à l'approbation de la fusion par les assemblées générales d'Avafin-Re S.A., société absorbée, et de LSA Re, société absorbante, Avafin-Re S.A., société absorbée cessera d'exister.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale nomme tout administrateur de LSA Re, avec pouvoir de substitution, comme mandataire de la Société pour exécuter les résolutions prises lors de la présente assemblée en vue particulièrement d'accomplir le transfert à LSA Re de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société absorbée et d'accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DOS SANTOS, M. MAYER, D. BOSSIERE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22876. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009076693/206/94.

(090091372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Dynamics Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 40.596.

L'an deux mille neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DYNAMICS RE" avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 1992 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 487 du 27 octobre 1992 inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 40.596

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Anita DOS SANTOS ANTUNES, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David BOSSIERE, consultant, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Approbation du projet de fusion du 28 avril 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 915 du 30 avril 2009, entre DYNAMICS RE, société absorbée, et LSA Re, une société anonyme ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg (RCS Luxembourg N° B 45.422), société absorbante en vertu duquel la société DYNAMICS RE sera absorbée par LSA Re moyennant l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de DYNAMICS RE à LSA Re, sans aucune restriction ni limitation, à charge pour LSA Re qui devra (i) d'attribuer aux actionnaires de la société absorbée, en rémunération de cet apport, quatre cent quatre-vingt-sept (487) nouvelles actions, entièrement libérées, sans valeur nominale, et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de la Société et donnant droit aux dividendes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, (ii) supporter tout le passif de la Société, d'exécuter tous ses engagements et obligations, et (iii) payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion. Aux termes et conditions dudit projet de fusion, la Société sera considérée comme ayant transféré à LSA Re l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans aucune limitation ni restriction, à partir de ce jour, et LSA Re sera considérée comme ayant accompli les activités de la Société absorbée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 tout en reprenant le passif.

2.- Décharge à accorder aux membres du conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur fonction jusqu'à la date de cette assemblée générale extraordinaire.

3.- Reconnaissance que, suite à l'approbation de la fusion par les assemblées générales de la Société et de DYNAMICS RE la Société cessera d'exister.

4.- Nomination d'un ou plusieurs mandataires pour exécuter les résolutions à adopter sur la base de cet ordre du jour, et plus particulièrement pour donner effet au transfert à DYNAMICS RE de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société et pour accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion

#### 5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver le projet de fusion du 28 avril 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 915 du 30 avril 2009, entre DYNAMICS RE, société absorbée, et LSA Re société anonyme avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg (RCS Luxembourg N° B 45.422), société absorbante en vertu duquel la DYNAMICS RE sera absorbée par LSA Re avec apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de DYNAMICS RE à LSA Re. sans aucune restriction ni limitation et à charge pour LSA Re qui devra (i) attribuer aux actionnaires de la société absorbée en rémunération de cet apport quatre cent quatre-vingt-sept (487) actions nouvelles entièrement libérées, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions de la Société et donnant droit au dividende à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, (ii) supporter tout le passif de la Société, exécuter tous ses engagements et obligations, ainsi que (iii) payer et supporter tous les frais, impôts et charges généralement quelconques résultant de la fusion. Aux termes et conditions dudit projet de fusion la Société sera considérée comme ayant transféré à LSA Re l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans aucune limitation ni restriction, et LSA Re sera réputée comme avoir accompli les activités de la Société absorbée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 tout en reprenant le passif.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

#### *Troisième résolution*

Suite à l'approbation de la fusion par les assemblées générales de DYNAMICS RE, société absorbée et de LSA Re, société absorbante, la société absorbée DYNAMICS RE cesse d'exister.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale nomme tout administrateur de LSA Re, avec pouvoir de substitution, comme mandataire de la Société pour exécuter les résolutions prises lors de la présente assemblée, en vue plus particulièrement de réaliser le transfert à LSA Re de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société absorbée et d'accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DOS SANTOS, M. MAYER, D. BOSSIERE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22875. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009076691/206/93.

(090091524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**ABI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 96.934.

*Cession de parts*

La soussignée, ZOLLVEREIN SA, société anonyme, avec siège social à LUXEMBOURG, ici représentée par Monsieur CHANI MEJOUR, demeurant à Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Hesperange, en date du 16 février 1998, et enregistrée au registre de commerce sous le numéro B 63.421.

Laquelle soussignée, a par ces présentes déclaré céder et transporter sous la garantie ordinaire de fait et de droit, à M. BRUNORI NICOLAS, demeurant à Fameck, 12, rue des Vignes en France, ce acceptant 99 parts parts sociales qu'elle détient dans la société ABI SARL RC B 96.934 pour neuf cent quatre-vingt dix euros (990,- euros), somme que la société ZOLLVEREIN SA, prédite, déclare et reconnaît avoir reçu présentement de M. BRUNORI NICOLAS, ce dont elle consent quittance, titre et décharge.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Il n'a été délivré au cessionnaire aucun titre, ni certificat de parts sociales cédées.

Fait en autant d'exemplaires qu'il y a de parties, chacune attestant avoir reçu un original.

Luxembourg, le 23/01/ 09.

Signature / Signature

*Le cédant / Le cessionnaire*

Référence de publication: 2009075900/22.

(090089555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Luxembourg China S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.082.

*Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 18 juin 2009*

Monsieur Jacquot SCHWERTZER, industriel, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075562/13.

(090090023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Asra Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 94.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075552/10.

(090089491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Textile Investment International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.752.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2009*

- L'assemblée renouvelle les mandats de Messieurs René FALTZ et Tom FELGEN, demeurant professionnellement au 6, rue Heine à Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société pour six années, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2008. La durée des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009075590/15.

(090089272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Hoist Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.512.

—  
*Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2009*

L'Assemblée a accepté la démission de M. Paul Young de son poste d'administrateur de la société.

L'Assemblée a nommé en remplacement M. David BASRA, né le 23/07/1969 à Northallerton et résidant professionnellement à l'adresse: Citigroup Center, 33 Canada Square Canary Wharf, Londres E14 5LB.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée qui se réunira en 2013.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009075589/16.

(090089276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Global Import S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.729.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075598/10.

(090089940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Premium Europe S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Premium Film International S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.291.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009075593/11.

(090089942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Luxembourg China S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.082.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 juin 2009*

Le mandat des administrateurs:

Monsieur Jacquot SCHWERTZER, industriel, demeurant à L-5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange,

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse,

Monsieur François TESCH, directeur, demeurant à L-1899 Kockelscheuer, 45A, route de Bettembourg

et du commissaire aux comptes Monsieur Jean-Yves COLSON, demeurant à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwé sont renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009075564/17.

(090090015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Lutecium Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.648.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUTECIUM PARTICIPATIONS S.A.*

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009075486/13.

(090089706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Repeco 8 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 478.530,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.726.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société tenu en date du 22 avril 2009*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité de Président du conseil d'administration de la Société avec effet au 22 avril 2009.

Son mandat de Président sera automatiquement reconduit en même temps que son mandat d'administrateur A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075487/14.

(090089603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Arrows Investments S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: EUR 3.450.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.504.

*Extract of the resolutions taken by the Board of Managers on June 17<sup>th</sup>, 2009*

- The registered office of the company is transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg with immediate effect.

- The professional address of the following Managers be modified as follows:

\* Mr Jean-Robert BARTOLINI, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* Mr Marc Limpens, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg June 17<sup>th</sup>, 2009.

Certified true

*Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 17 juin 2009*

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

- L'adresse professionnelle des gérants suivants est modifiée comme suit:

\* Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* Monsieur Marc Limpens, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Certifié conforme

ARROWS INVESTMENTS Sàrl SICAR

Signatures

Référence de publication: 2009076467/27.

(090090428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Repco 2 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.311.130,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.475.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société tenu en date du 22 avril 2009*

Le conseil d'administration nomme Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité de Président du conseil d'administration de la Société avec effet au 22 avril 2009.

Son mandat de Président sera automatiquement reconduit en même temps que son mandat d'administrateur A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009075496/14.

(090089584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Maaskade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.495.

---

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 4 juin 2009*

1. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

2. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MAASKADE S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009075505/17.

(090089863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**TNIH (Luxembourg) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.475,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 113.848.

---

EXTRAIT

L'associé de la société ci-haut mentionnée a pris la résolution suivante, en date du 9 juin 2009:

- La démission de Monsieur Emile SALIM HABIB, en tant que gérant de catégorie A, a été acceptée avec effet au 27 mai 2009.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009075508/16.

(090089580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Société Intercontinentale de Négoce S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 83.957.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 22 mai 2009*

*Résolution unique*

Le conseil décide à l'unanimité de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à l'intérieur de la commune de Luxembourg, de son adresse actuelle, 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg à sa nouvelle adresse, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A.

Société Anonyme

SGBT AGENT PRESTATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2009075523/17.

(090089259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Castlemex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 97.766.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075521/10.

(090089484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Biva Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 39.071.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2009 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2009, LAC/2009/15538.

Que:

- la Société est mise en liquidation et dissoute avec effet immédiat.
- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009075525/19.

(090090056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Berkshire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.  
R.C.S. Luxembourg B 109.446.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 12/06/2009*

L'assemblée décide d'accepter la démission au poste d'administrateur de M. Patrick GOEBEL et de nommer en remplacement Mme Cathy BEKEMANS dont l'adresse professionnelle est 7 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg. La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour *BERKSHIRE SA*  
Signature

Référence de publication: 2009075780/15.

(090089515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Capinera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 129.675.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075527/10.

(090089529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Halter S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 137.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075529/10.

(090089525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Immoamsterdam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 60.174.

Par jugement rendu en date du 15 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur, Maître Sophie ZINTZEN, et le Ministère Public, en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de la liquidation de la société IMMOAMSTERDAM S.A. immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 60.174 et dont le siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, a été dénoncé le 6 juillet 2004.

Ce même jugement a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.  
Maître Sophie ZINTZEN  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009075532/17.

(090089811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**T. Rowe Price Global Investment Services Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 109.818.

EXTRAIT

Décision du représentant permanent de T. Rowe Price Global Investment Services Limited, Luxembourg Branch, du 8 juin 2009.

Il est décidé de transférer l'adresse actuelle de la succursale de T. Rowe Price Global Investment Services Limited du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T. Rowe Price Global Investment Services Limited, Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2009075537/17.

(090090064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Witham Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075534/10.

(090089485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Pafint Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 40.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075542/10.

(090089518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Golfing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 46.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075544/10.

(090089516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Flavio Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 90.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.437.

EXTRAIT

(i) En date du 15 juin 2009, HPP INTERNATIONAL - LUX S.à r.l. a cédé toutes les 500.000 parts sociales de classe A, 100.000 parts sociales de classe E, 100.000 parts sociales de classe F, 100.000 parts sociales de classe G, 100.000 parts sociales de classe H, 100.000 parts sociales de classe I à Hillary S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 130.809, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

(ii) La société a été informée d'une rectification de nom de l'un de ses associés, Alex Foundation, dont la dénomination complète est:

USP Fundación ALEX

Avenida Diagonal, 652, Edificio C, 6° 2<sup>a</sup>

08034 Barcelone

Espagne,

Inscrite auprès du «Registro de Fundaciones» sous le numéro 895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2009076235/24.

(090090480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Mareli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 108.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075546/10.

(090089497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 69.505.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009075547/10.

(090090069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Cedef S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 35, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 78.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 18 juin 2009.

Pour CEDEF S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009075551/13.

(090090030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2009.

---

**Eastern Europe Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 146.651.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twelfth of June.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRIVATE TRUSTEES S.A., a public limited company, with registered office at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 74.700, acting not on its own behalf but as trustee of the "FUTURE TRUST", with registered office at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, duly represented by a delegated of the board of directors Monsieur Paolo PANICO and one director Mrs Catherine DOGAT, both residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; the last named here represented by Mr Paolo PANICO, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on June 11<sup>th</sup>, 2009.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

### **Title I.- Object, Duration, Denomination, Registered office**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

#### **Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Eastern Europe Properties S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred euro (100.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

The shares are freely transferable among members. The shares are transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three-quarters of the capital.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

### **Title III.- Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be members.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

### **Title IV.- Accounting year, Allocation of profit**

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

#### **Title V.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

#### **Title VI.- General provisions**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first company's year shall begin on the date of the present deed and end on December 31<sup>st</sup>, 2009.

##### *Subscription - Payment*

The shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) have been subscribed as follows:

PRIVATE TRUSTEES S.A., acting not on its own behalf but as trustee of the "FUTURE TRUST", prenamed	<u>125 shares</u>
TOTAL .....	125 shares

who is the sole member of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

##### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (1,300.- EUR).

##### *Resolutions of the members*

1) The company will be administered by one (1) manager nominated for an unlimited duration:

- Mr Paolo PANICO, director, born in Vercelli (Italy) on December 1<sup>st</sup>, 1970, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) The address of the corporation is in L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le douze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

PRIVATE TRUSTEES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.700, n'agissant pas pour son propre compte mais en tant que trustee du "FUTURE TRUST", dûment représentée par un administrateur-délégué Monsieur Paolo PANICO et par un administrateur Madame Catherine DOGAT, les deux demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; la dernière ici représenté par Monsieur Paolo PANICO, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 juin 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I.- Objet, Durée, Dénomination, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées"). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "Eastern Europe Properties S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Titre II.- Capital, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents.. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

### **Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.



Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

### **Titre V.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Titre VI.- Disposition générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites comme suit:

PRIVATE TRUSTEES S.A., n'agissant pas pour son propre compte mais en tant que trustee du "FUTURE TRUST", prénommée .....	125 parts sociales
TOTAL .....	125 parts sociales

par le seul associé de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

#### *Décisions des associés*

1) La société est administrée par un (1) gérant nommé pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paolo PANICO, gérant de sociétés, né à Vercelli (Italie) le 1<sup>er</sup> décembre 1970, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) L'adresse du siège social est fixée au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Panico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2009. LAC/2009/23181. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009077205/5770/335.

(090091789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

**Project W Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.663.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eight day of June.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary public, residing in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The limited partnership PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL II (Cayman), L. P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

duly represented by Mrs Laurence CALLAMARD, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Beverly Hills, on May 12, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I.- Form - Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" under the name of "Project W Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 4.** The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible or non-convertible instruments of whatever kind and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

**Title II.- Capital - Units**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 9.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

In the event any member surrenders one or more of his corporate units, such member shall surrender the convertible instruments held by him which are issued in reference to such corporate units, if any, to the Company and this latter shall redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of such convertible instruments.

Any member who transfers one or more of his corporate units to another person shall transfer the convertible instruments, which are issued in reference to such corporate units, if any, to that same person, in accordance with the applicable terms and conditions of such convertible instruments.

**Art. 10.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

### **Title III.- Administration**

**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) manager having A signatory powers and at least one (1) manager having B signatory powers, either members or not.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one member, or if a general meeting of the members acknowledges that the Company has only one member left, the Company may be managed by one manager only until the ordinary general meeting of members following the acknowledgment of the existence of more than one member

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 16.** Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one manager having B signatory powers and in case of a sole manager by the single signature of such sole manager.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and nine.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward.
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **Title IV.- Winding up - Liquidation**

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL II (Cayman), L. P., prenamed, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

62685

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

*Resolutions of the sole member*

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. The number of managers is set at 3 (three).
3. Mr Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse is appointed manager having A signatory powers;
4. Mr Ian Michael Stuart Downie, company director, born in Hong-Kong (China) on January 28, 1949, residing at Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP United Kingdom is appointed manager having B signatory powers.
5. Mrs Eva Monica Kalawski, company director, born in Worcester, Massachusetts (USA) on May 23, 1955, residing at 2013 Canal Street, Venice, California, 90291 USA is appointed manager having B signatory powers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le huitième jour de juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL II, (Cayman) L. P., une association à responsabilité limitée constituée d'après le droit de des îles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

dûment représentée par Madame Laurence CALLAMARD, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Beverly Hills, le 12 mai 2009.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

**Titre I.- Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "Project W Holding S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre localité de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant,

que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'instruments convertibles ou non-convertibles de quelque nature qu'ils soient et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

## **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales.

Dans l'hypothèse où un quelconque associé transfère une ou plusieurs de ses parts sociales, cet associé devra transférer les instruments convertibles détenus par lui qui sont rattachés à ces parts sociales, s'il devait y en avoir, à la Société et celle-ci devra racheter ces instruments convertibles, s'il devait y en avoir, conformément aux conditions générales de ces instruments financiers.

Un quelconque associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales à une autre personne devra transférer les instruments convertibles rattachés à ces parts sociales, s'il devait y en avoir, à cette même personne, conformément aux conditions générales de ces instruments convertibles.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### Titre III.- Administration

**Art. 12.** La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature A et au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature B, associés ou non.

Toutefois, si la Société a été constituée par un associé unique, ou si à une assemblée générale des associés il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la Société pourra être gérée par un gérant unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants incluant la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A ainsi que la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature B et en cas de gérant unique par la seule signature de ce gérant unique.

**Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 18.** L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille neuf.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance.

2. Ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés.
3. La décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
4. Le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS INTERNATIONAL II (Cayman), L. P., préqualifiée, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ce dont il a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois).
3. M. Pierre Metzler, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L 2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse est nommé gérant avec pouvoir de signature A.
4. M. Ian Michael Stuart Downie, gérant de sociétés, né à Hong-Kong (Chine) le 28 janvier 1949, résidant à Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP United Kingdom est nommé gérant avec pouvoir de signature B.
5. Mme Eva Monica Kalawski, gérante de sociétés, née à Worcester, Massachusetts (USA) le 23 mai 1955, résidant à 2013 Canal Street, Venice, California, 90291 USA est nommée gérante avec pouvoir de signature B.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laurence Callamard, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2009 LAC/2009/22048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009077209/9127/366.

(090092091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.